

COMMISSION PARITAIRE 226 - RÉGIME SECTORIEL D'ACCOMPAGNEMENT DE LICENCIEMENT (OUTPLACEMENT)

**À REMETTRE PAR L'EMPLOYEUR À CHAQUE EMPLOYÉ(E) QUI EST LICENCIÉ(E)
sauf aux employé(e)s avec une indemnité de rupture d'au moins 30 semaines**

QUAND AVEZ-VOUS DROIT À L'OUTPLACEMENT?

En principe tous les employé(e)s qui sont licencié(e)s ont droit à l'outplacement à charge du Fonds Social du secteur, à l'exception des employé(e)s avec une indemnité de rupture d'au moins 30 semaines.

Exceptions:

- licenciement au cours des 6 premiers mois de l'emploi
- licenciement pour un motif grave
- licenciement en vue de la pension de retraite légale.

QUELLES FORMALITÉS À REMPLIR?

Il suffit de vous présenter dans le délai imparti au bureau d'outplacement Right Management SA, par téléphone, au numéro suivant:

02-761 21 11 à Bruxelles

La personne de contact se chargera alors de votre inscription et de l'organisation concrète de l'accompagnement.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Veillez contacter Right Management SA aussitôt que possible, mais en tout cas au plus tard deux mois avant la fin de l'occupation ou de la période couverte par l'indemnité de rupture; en cas de délais de préavis inférieurs à 9 mois, la période d'inscription est fixée à 6 mois à compter de la date de la notification du congé.

ORGANISATION ET CONTENU DU PROGRAMME

Le programme comprend les éléments suivants:

- **Premier contact**
Un premier entretien avec un consultant de Right Management Belgium SA est organisé aussitôt que possible après l'inscription. (Bruxelles, Liège, Gand et Anvers)
- **Formation en techniques de sollicitation**
Ceci comprend 5 sessions dans un des centres permanents ou dans un des bureaux satellites de Right Management.
- **Suivi et support logistique et administratif**
Au cours d'une période de 6 mois, à compter du premier contact, vous serez accompagné(e) et soutenu(e) dans votre recherche d'un nouvel emploi à raison d'un demi-jour par semaine ou d'une journée complète toutes les deux semaines.

REMARQUE

Si vous devez prêter votre période de préavis, vous pouvez néanmoins participer déjà au programme en utilisant les jours d'absence auxquels vous avez droit en vue de la recherche d'un autre emploi. En effet, il est extrêmement important, pour aboutir à de bons résultats, de démarrer au plus vite la préparation de votre repositionnement professionnel.
